Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-2026_06_25VF-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_25
REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE RESEAU DE CHALEUR ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Annexe : convention de partenariat pour la réalisation d'un pré-audit des bâtiments et d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur à Pipriac

Rapport de Franck Pichot, Maire

En novembre 2025, la commune de Pipriac a réalisé avec l'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement), une note d'opportunité : « Etude d'opportunité -RCU sur Pipriac ». Le périmètre d'étude cible seulement une partie de la commune, comprenant des équipements (Salle des Terres rouge, Foyer handicapés les

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-2026_06_25VF-DE

Glycines, Résidence Ker Joseph, salle du Clos, Maison des associations, résidence Sainte Thérèse …) et conclu à la pertinence de continuer les investigations par une étude de faisabilité.

La commune souhaite orienter ses décisions en matière de transition énergétique de son territoire grâce à la réalisation d'un pré-audit énergétique des bâtiments de la zone d'étude et d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur public sur son territoire.

Le SDE35 a été sollicité par la commune afin de les accompagner dans cette démarche. Cette sollicitation concerne le pré-audit des bâtiments et l'étude de faisabilité du réseau en y intégrant l'hypothèse d'un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35 à son terme.

Le SDE35 dispose de la compétence optionnelle réseau de chaleur. Cette étude permettra d'analyser les modalités d'intervention sur ce type de projet de réseau structurant pour le territoire.

Le principe d'étude s'inscrit dans le cahier des charges des études de faisabilité énergie Bretagne et doit pouvoir bénéficier d'une subvention jusqu'à hauteur de 70 %. Elle comportera des volets technique, économique, juridique et financier approfondis qui permettront aux élus de se positionner sur la pertinence ou non de construire un réseau de chaleur.

A la date de signature de la présente convention, le SDE35 est impliqué dans 8 autres projets de réseau de chaleur, en phase d'étude de faisabilité sur les communes de Montauban-de-Bretagne, de Châteaugiron, de Noyal-sur-Vilaine, de Dinard et de la Mézière et en phase opérationnelle sur les communes de Fougères et de Bain-de-Bretagne.

Il sera proposé au comité syndical du SDE35 de juillet 2026, que le Syndicat mène l'étude et signe une convention de partenariat avec la commune afin de partager le reste à charge du coût de l'étude après subvention de la manière suivante :

- Pour la mission 1 : pré-audits des bâtiments concernés par l'étude de faisabilité :
    - 0 % pour le SDE35
    - 100 % pour Pipriac
- Pour la mission 2 : étude de faisabilité réseau de chaleur :
    - 50 % pour le SDE35
    - 50 % pour Pipriac

Selon les termes de cette convention, le SDE35 coordonne et organise la consultation. En tant que pilote, il signera et notifiera le marché de prestation intellectuelle.

Le coût des prestations visées aux termes de la présente convention est estimé à 48 000 € TTC. Au regard des montants estimés de l'étude, cette consultation sera lancée sous une procédure adaptée.

La réalisation de l'étude de faisabilité pourrait se dérouler durant le troisième trimestre 2026 et le premier de 2027.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-2026_06_25VF-DE

La présente convention prend effet à compter de sa signature.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,

Vu la convention pour la réalisation d'une étude de pré-diagnostic énergétique et de faisabilité de réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 17 voix pour et 9 abstentions,

APPROUVE les termes de la convention constitutive pour la réalisation d'un pré-audit et d'une étude de faisabilité de réseau de chaleur**,**

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive dont le SDE35 sera le pilote, et tout acte se rapportant à la présente convention,

AUTORISE le lancement par le SDE35, dans sa fonction de pilote, d'une procédure adaptée en vue de désigner le titulaire chargé de fournir l'étude,

AUTORISE le SDE35 à solliciter toutes les subventions permettant de réaliser cette étude,

AUTORISE le SDE35, dans sa fonction de pilote, à signer et notifier le marché, rédiger des avenants et l'ensemble des pièces relatives à ce marché,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention et de ses procédures seront inscrites au budget de l'exercice correspondant de Pipriac.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL





